

### Taxes de circulation adaptées aux taux d'émissions

L'impact négatif du trafic motorisé sur la qualité de l'air n'est plus à démontrer. Le trafic motorisé demeure le principal émetteur d'oxydes d'azote et de particules fines. La majorité des cantons suisses ont introduit des taxes incitatives pour favoriser l'achat de véhicules peu polluants. Or jusqu'ici les automobilistes jurassiens ayant acquis des véhicules moins polluants ont été discriminés par rapport à leurs voisins cantonaux.

Le Jura, avec son augmentation régulière du parc véhicule, a également sa part de responsabilité, pour atteindre l'objectif de la confédération pour abaisser le taux de CO2 à moyen terme et préserver la qualité de l'air sur son territoire.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement d'élaborer une nouvelle réglementation des taxes de circulation pour les voitures de tourisme visant à orienter le choix des acheteurs de nouvelles voitures de tourisme vers des modèles moins polluants. Les acheteurs seront incités, s'ils veulent réaliser d'intéressantes économies financières à long terme, à tenir compte de l'impact environnemental de leur futur véhicule lors de son acquisition.

Concrètement le nouveau système se basera sur les émissions de CO2 fournies par les constructeurs :

- En introduisant des réductions de taxes pour les véhicules les moins polluants (par ex. Catégories A et B)

Delémont, le 7 septembre 2016

Pour le groupe UDC

Francis Scheidegger



A collection of handwritten signatures in blue ink, including the name Francis Scheidegger and several other names, some of which are circled or underlined.